



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 22 mars 2023

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Madame Naouel MEZIANI

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 377 22 00011, déposée par la SA TotalEnergies renouvelables, représentée par M. Adrien CHAULET, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Presles en Brie.

La commission s'est réunie le mardi 21 mars 2023 pour examiner ce projet.

Le projet a été présenté par Monsieur Adrien CHAULET, chef de projet ENR TotalEnergies, accompagné de M. Léo MARIE, responsable agence Ile-de-France/Normandie/Hauts-de-France TotalEnergies.

Après avoir présenté le projet, ils ont pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification du projet.

La commission a rendu un avis défavorable à ce stade, dans l'attente de l'examen de la modification du PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur cette demande de permis de construire.

La Commission propose que la demande de permis de construire soit réexaminée lorsque que la déclaration de projet sera examinée par la Commission. En effet, l'examen du permis de construire préalable à celui de la déclaration de projet n'est pas cohérent.

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne


Vincent JECHOUX